

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 079-200041317-20221212-C__39_12_2022-DE



niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PÔLE DE TRANSPORTS DÉCARBONÉS - APPROBATION DE L'APD ET DE L'AVENANT N°2 DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU SITE DE DÉPÔT DES TRANSPORTS À NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Jean-François SALANON à Daniel BAUDOUIN, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente excusée :

Marie-Christelle BOUCHERY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PÔLE DE TRANSPORTS DÉCARBONÉS - APPROBATION DE L'APD ET DE L'AVENANT N°2 DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU SITE DE DÉPÔT DES TRANSPORTS À NIORT

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la transition énergétique de sa flotte de bus, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ambitionne de restructurer le dépôt des transports. Le site du terminal technique des bus de la CAN est aujourd'hui obsolète et ne répond plus aux besoins de gestion de l'offre de transport public.

Par délibération n°C36-04-2021 du 12 avril 2021, le Conseil d'Agglomération a approuvé le programme, l'enveloppe financière de l'opération et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ainsi que la signature du marché en découlant.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe : Agence d'architecture DLW (architecte mandataire), OTE Ingénierie (bureau d'étude structure et fluides), OTELIO (Environnement), INGENIERIE TUGEC (Voirie et Réseaux Divers) et DRS (Assistance dans le choix des équipements et matériels spécifiques à l'exploitation), avec une rémunération provisoire de 940 180,62 € HT et une enveloppe financière affectée aux travaux de 6 403 000 € HT (valeur janvier 2021).

Vu le dossier d'Avant-Projet Définitif remis le 21 octobre 2022, le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel des travaux de 7 855 647 € HT – valeur septembre 2022.

Conformément aux dispositions du marché, le forfait définitif de rémunération est arrêté à la somme de 985 180,62 € HT.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif présenté, établi pour un coût prévisionnel de travaux fixé à 7 855 647 € HT – valeur septembre 2022 ;
- Arrête le montant de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre au montant de 985 180,62 € HT ;

- Autorise la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain LECOINTE

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 079-200041317-20221212-C__39_12_2022-DE